

Panorama de presse

du 26 au 29 juillet 2013



Département communication interne, veille documentaire et intranet – Direction de la Communication

Sommaire

Actualités Pôle emploi

Ouest-France - 26/07/2013 - [Un nouveau partenariat pour aider les chômeurs en zone rurale](#) (281 mots)

La signature d'une convention de partenariat a eu lieu hier entre **Pôle emploi** et la Communauté de Communes du Horps Lassay (CCHL) en présence de Claude Gobin, sous-préfet de Mayenne.

L'Indépendant - 29/07/2013 - [Pôle emploi et les acteurs d'insertion du Lézignanais formalisent leur partenariat](#) (297 mots)

Le Marchepied (collecte de papiers et de cartons, jardin solidaire, etc...) et le Pays Touristique Corbières-Minervois ont signé une convention de coopération avec le **Pôle Emploi** de Lézignan, en faveur de l'insertion sociale.

L'Union l'Ardennais - 28/07/2013 - [À deux mois des vendanges, des postes disponibles. Pôle emploi La Marne recrute déjà des cueilleurs](#) (404 mots)

Les vendanges devraient commencer fin septembre dans le Sud-Ouest marnais. Les recrutements sont lancés dès maintenant avec le **Pôle emploi** de Sézanne.

A retenir aujourd'hui

Chiffres de l'intérim

Les Echos - 29/07/2013 - [L'intérim, en recul de 11 % sur un an, tarde à trouver un nouveau souffle](#) (314 mots)

Le secteur ne compte plus, en équivalent temps plein, que 470.000 salariés.

Chômage et conjoncture

La Tribune - 26/07/2013 - [Chômage : "le retournement n'est pas là" constate Michel Sapin](#) (389 mots)

Le ministre du Travail Michel Sapin a estimé jeudi que, sur le front de chômage, "le retournement" n'était "pas là", alors que le nombre de demandeurs d'emploi sans activité est reparti à la hausse en juin avec 14.900 nouveaux inscrits en métropole.

AFP Economie - 25/07/2013 - [Sans croissance, l'inversion du chômage passe par les emplois aidés, selon des économistes](#) (801 mots)

Inverser la courbe du chômage à la fin de l'année: malgré une nouvelle hausse en juin, Jean-Marc Ayrault s'est accroché jeudi à cet objectif "tenable", mais faute de croissance,

l'engagement présidentiel ne semble pouvoir être gagné que grâce à la montée en puissance des emplois aidés, jugent des économistes.

Jeunes diplômés et service civique

Le Monde.fr - 28/07/2013 - [Le service civique, "choix contraint" de jeunes diplômés](#) (1419 mots)

Le service civique séduit les jeunes très diplômés. Il attire également les détenteurs d'un master ou d'un doctorat, qui s'orientent vers ce contrat faute de trouver un emploi.

Hausse de salaires pour les fonctionnaires de cat. C

L'Opinion - 29/07/2013 - [Les hausses de salaires des fonctionnaires de catégorie C entraîneront une facture de 600 millions d'euros pour les territoires](#) (566 mots)

C'est tout l'art de ce gouvernement : pendant qu'à Bruxelles, l'exécutif vante le gel du point d'indice de la fonction publique, gage du sérieux budgétaire et de la volonté de rétablissement de l'équilibre des comptes publics du pays ; à Paris il s'apprête à augmenter la moitié des fonctionnaires.

Les Echos - 26/07/2013 - [Un fonctionnaire sur deux sera augmenté le 1er janvier 2014](#) (496 mots)

Le ministère a confirmé aux syndicats un geste envers les agents de catégorie C. L'arbitrage précis sera rendu à la rentrée. Les syndicats évoquent de 200 à 300 euros de plus par an.

Histoire : Mais qui a eu cette idée folle un jour... d'inventer la retraite ?

Le Monde - 27/07/2013 - [Quand Charles VI le Fou inventait la retraite](#) (1604 mots)

La période estivale aura été marquée par la poursuite des concertations sur les retraites entre gouvernement et partenaires sociaux... Si, en France, les salariés peuvent bénéficier d'une pension à 65 ans à partir de 1910, ce droit remonte en fait à la fin du Moyen Age. Le choix de la répartition date, lui, de 1941.

Europe : en Espagne

Le Monde - 26/07/2013 - [En Espagne, "créer son propre emploi est devenu plus simple que d'en trouver un"](#) (1115 mots)

Le nombre de chômeurs en Espagne a baissé de 225 000 au deuxième trimestre. Un chiffre record, dû notamment au début de la saison touristique.

Consulter les 5 derniers
panoramas de presse

Attention : Tous droits de reproduction du panorama
de presse interdits en dehors des cibles fixées par la
Direction de la communication



Edition : Nord-Mayenne

Vendredi 26 Juillet 2013

Le Horps

Un nouveau partenariat pour aider les chômeurs en zone rurale

La signature d'une convention de partenariat a eu lieu hier entre Pôle emploi et la communauté de communes du Horps Lassay (CCHL) en présence de Claude Gobin, sous-préfet de Mayenne.

Se rapprocher des territoires est une demande forte du gouvernement.

Ainsi, via le Relais services publics (RSP), situé au Horps, cette convention permet la mise en place d'une mission complémentaire d'information pour aider les demandeurs d'emploi dans leurs démarches concernant l'indemnisation et leur recherche d'emploi. De même, elle assiste les entreprises dans leurs projets de

recrutement.

L'intérêt de ce partenariat pour Pôle emploi est de renforcer le maillage des différents sites du département par la connaissance du tissu économique local, dont 60 % concernent les emplois agroalimentaires. Ce partenariat doit permettre à Pôle emploi d'être plus proche des acteurs ruraux.

Une première animation départementale avec l'ensemble des partenaires est prévue fin septembre/début octobre, l'optique étant de deux rencontres par an. Une aide à la mobilité pour les chômeurs devrait aussi voir le jour l'an prochain.

Pôle Emploi représenté par Franck Leroy, directeur territorial délégué de la Mayenne, et Patrick Soutif, Président de la CCHL ont conclu ce partenariat suite aux débats débutés en juin.

Patrick Soutif a rappelé le projet de fusion avec la communauté de communes des pays de Mayenne pour 2016, ce qui permettra, selon lui, de trouver un meilleur équilibre des ressources par un échange constructif entre besoins et demandes.



Edition : Narbonne

Lundi 29 Juillet 2013

Pôle emploi et les acteurs d'insertion du Lézignanais formalisent leur partenariat

Le Marchepied et le Pays Touristique Corbières-Minervois ont signé jeudi 18 juillet dernier, une convention de coopération avec le Pôle Emploi de Lézignan.

« Il s'agit là de la formalisation d'un partenariat qui existe déjà depuis longtemps, explique Farad Beldjoudi, responsable de Pôle Emploi Lézignan. C'est une manière de continuer à lutter contre l'ancrage du chômage longue durée ».

Par leurs chantiers d'insertion, le Pays Touristique Corbières-Minervois (création et entretien de sentiers, création de panneaux d'informations et directionnels et tâches de communication et de développement touristique) et le

Marchepied (collecte de papiers et de cartons, jardin solidaire, etc.) ont une réelle action sur le chômage local.

« Il était important de se rencontrer, et d'échanger, entre structures d'insertion, afin de pouvoir mieux travailler ensemble », confie le directeur du Marchepied Pascal Grand.

Renforcer l'insertion sociale

Cette collaboration renforcée doit permettre de fluidifier les orientations et les embauches par une gestion anticipée des recrutements, de sécuriser et enrichir les parcours des bénéficiaires, et de faciliter l'insertion durable par la complémentarité des services

proposés par les signataires.

Par cette convention, les trois acteurs locaux s'engagent pour renforcer leur action commune en faveur des personnes connaissant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de leurs missions respectives. Renouvelable par tacite reconduction, chaque année, la convention devrait aller dans le sens de l'emploi, une chance pour un territoire qui en a bien besoin.

G. C.

À deux mois des vendanges, des postes disponibles Pôle emploi La Marne recrute déjà des cueilleurs

Les vendanges devraient commencer fin septembre dans le Sud-Ouest marnais. Les recrutements sont lancés dès maintenant.

Les vendanges ont commencé. Pas dans les rangs des vignes, mais au Pôle emploi de Sézanne. Les agents de l'institution sézannaise viennent de recevoir les premières offres d'emplois.

Près de 300 postes de cueilleurs et débardeurs situés dans les vignes du Sud-Ouest marnais (régions de Sézanne, Etoges et Montmirail) sont déjà disponibles. Les vendanges devraient y débiter à la fin du mois de septembre.

« Anticiper les recrutements »

Jean-Claude Geairain, directeur du Pôle emploi de Sézanne a un maître-mot : « *L'anticipation. Les vignerons peuvent nous contacter dès maintenant pour déposer leurs offres, souligne-t-il. Plus vite les offres sont publiées, plus vite nous pouvons les mettre en contact avec des candidats et donc plus tôt les vignerons peuvent constituer leurs équipes.* »

Un agent est dédié à ces recrutements. Une ligne téléphonique spéciale est mise en place par le Pôle emploi de Sézanne. Rappelons que l'agence sézannaise propose en moyenne 600 postes de cueilleurs tous les ans. Beaucoup de vignerons font appel à Pôle emploi pour compléter des équipes.

Il s'agit en très grande majorité de postes de cueilleurs et de débardeurs.

Des emplois à tâche ou à l'heure.

« *Les postes à tâche sont plutôt destinés aux cueilleurs expérimentés* », note Jean-Claude Geairain.

Candidature sur Internet

Les postes nourris et logés restent très rares et sont pris d'assaut par les candidats. Ceux-ci doivent eux aussi se montrer intéressés dès maintenant.

« *Ils peuvent déjà remplir une fiche de candidature*, ajoute Jean-Claude Geairain, *en se rendant à l'agence de Sézanne ou bien sur le site internet de Pôle emploi.* »

Les locaux sézannais de Pôle emploi comportent depuis quelques jours un espace dédié aux vendanges. Si cette mobilisation pour les vendanges débute tôt, elle se poursuit jusqu'à la fin de la cueillette dans le Sud-Ouest marnais. « *Nous sommes à la disposition des employeurs comme des candidats pendant les vendanges et jusqu'à la fin de celles-ci* », note Jean-Claude Geairain.

La ligne téléphonique spéciale vendanges destinée uniquement aux employeurs : 03.26.80.94.15.

G. T.

Les Echos

LE QUOTIDIEN DE L'ECONOMIE

Lundi 29 Juillet 2013

France EMPLOI

L'intérim, en recul de 11 % sur un an, tarde à trouver un nouveau souffle

Le secteur ne compte plus, en équivalent temps plein, que 470.000 salariés.

En berne, encore. Considéré comme un indicateur avancé du marché du travail, l'emploi intérimaire ne redémarre toujours pas.

En juin, selon les données publiées vendredi par le baromètre du Prism'emploi, organisme qui regroupe 600 entreprises revendiquant 90 % du chiffre d'affaires du secteur, l'emploi intérimaire s'est inscrit en repli de 11,2 % par rapport à juin 2012.

Sur l'ensemble du premier semestre, la baisse atteint 12,8 % par rapport à la même période de 2012, alors que cet indicateur s'est retourné depuis octobre 2011.

Aucune profession n'est épargnée

A l'heure actuelle, le secteur compte,

selon les estimations de Prism'Emploi, 470.000 salariés en équivalent temps plein (ETP), contre 525.000 en 2012 et 567.000 en 2011.

Au rythme de recul actuel, en dépit d'un « léger ralentissement de la baisse », le record historiquement bas de 430.000 emplois en ETP « risque d'être atteint cette année », prévient François Roux, délégué général de Prism'emploi. « On ne voit pas revenir de reprise pour l'instant », constate-t-il.

En juin, comme les mois précédents, toutes les qualifications ont été touchées : les ouvriers qualifiés enregistrent une baisse de 10,4 %, les employés de 11,8 %, les ouvriers non qualifiés de 13,2 %. Les cadres

et professions intermédiaires sont les plus frappés par le repli de l'activité, avec une chute de 15,8 %. Aucun secteur non plus n'est épargné.

Avec un recul de 8 %, les transports ont été les moins touchés en juin, tandis que les services (- 12,5 %) et le commerce (- 13,2 %) enregistrent les baisses les plus marquées.

D. P.

Vendredi 26 Juillet 2013

Economie

Chômage : "le retournement n'est pas là" constate Michel Sapin

Le ministre du Travail Michel Sapin a estimé jeudi que, sur le front de chômage, "le retournement" n'était "pas là", alors que le nombre de demandeurs d'emploi sans activité est reparti à la hausse en juin avec 14.900 nouveaux inscrits en métropole.

"Non, le retournement n'est pas là." Ainsi Michel Sapin a-t-il commenté **les chiffres du chômage dévoilés hier par la Dares** (service statistiques du ministère du Travail).

En juin, le nombre de chômeurs a en effet augmenté de 0,5%. C'est toutefois en deçà des hausses records du début d'année, ce qui permet au ministre du Travail de rester optimiste : "Il y a un ralentissement, le ralentissement c'est le moment qui précède le retournement", promis par François Hollande à la fin de l'année.

"Le nombre des chômeurs toutes catégories diminuera vers la fin de l'année, car c'est là que l'inversion de la courbe du chômage s'inscrira dans la réalité", a réaffirmé Michel Sapin. L'objectif est donc maintenu, **malgré**

le scepticisme de l'OCDE à ce sujet.

La courbe s'est inversée pour les jeunes de moins de 25 ans

Fin juin, le nombre d'inscrits dans la catégorie des chômeurs sans activité en métropole, en hausse continue depuis 26 mois, a atteint un nouveau record: 3,279 millions.

"Pour la première fois, deux mois de suite, le chômage des jeunes de moins de 25 ans recule. L'inversion de la courbe du chômage existe pour les moins de 25 ans. C'est une grande satisfaction", a par ailleurs fait valoir le ministre.

Selon Michel Sapin, "le pire moment de Sarkozy c'était 60.000 (nouveaux inscrits) par mois. Le plus dur que nous avons connu c'était 30.000 par

mois. Aujourd'hui nous avons 15.000 chômeurs par mois".

"Pour pouvoir inverser, il faut d'abord ralentir", a-t-il martelé en minimisant un peu les chiffres.

Le nombre de nouveaux inscrits en catégorie A en métropole avait en effet atteint 39.800 en avril dernier. Le ministre du Travail a aussi évoqué des "signes d'amélioration en termes de reprise légère de la croissance au deuxième trimestre et sur le front du chômage". "Mais l'amélioration n'est pas le retournement, il faut continuer la mobilisation, continuer les efforts", a insisté le ministre.



AFP Economie

Jeudi 25 Juillet 2013

emploi-chômage-gouvernement-social-budget

Sans croissance, l'inversion du chômage passe par les emplois aidés, selon des économistes

Inverser la courbe du chômage à la fin de l'année: malgré une nouvelle hausse en juin, Jean-Marc Ayrault s'est accroché jeudi à cet objectif "tenable", mais faute de croissance, l'engagement présidentiel ne semble pouvoir être gagné que grâce à la montée en puissance des emplois aidés, jugent des économistes.

Cet objectif est "tenable, il est souhaitable", a déclaré le Premier ministre depuis la Corée du Sud.

"C'est une bataille de tous les instants. Les derniers chiffres montrent qu'il faut encore pousser l'effort même si je constate que depuis deux mois consécutifs le nombre de jeunes (demandeurs d'emploi) diminue", a-t-il souligné.

Le ministre du Travail Michel Sapin est allé jusqu'à parler jeudi matin d'une "inversion de la courbe du chômage pour les moins de 25 ans".

Mais il a admis que "le retournement" n'était "pas là" même s'il y avait une "amélioration", la hausse de juin étant moindre que dans les premiers mois de l'année.

Après une accalmie en mai, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité, en hausse depuis 26 mois, a progressé en juin de 14.900 nouveaux inscrits en métropole, atteignant 3,279 millions.

Pour les économistes, seul un redémarrage de l'activité peut permettre de créer des emplois. Ils estiment qu'une croissance au moins égale à 1,5%, un chiffre bien supérieur aux diverses prévisions pour 2013 mais aussi 2014, est nécessaire pour inverser durablement la tendance.

Le 14 juillet, François Hollande avait surpris en déclarant "la reprise, elle est là". Le numéro un de Force ouvrière Jean-Claude Mailly a ironisé jeudi sur un redémarrage économique qui n'est "pas là" et que l'on attend "comme on attend Godot". Il a rappelé qu'"on est loin" d'atteindre le niveau de croissance permettant des créations d'emploi.

Pour autant, même sans croissance, faire baisser le nombre des inscrits à Pôle emploi en catégorie A (sans aucune activité) n'est pas impossible.

"Effet statistique"

"Le seul moyen d'inverser la courbe serait un effet statistique, en créant énormément de contrats aidés et de formations, car on n'a pas assez de croissance", estime Marion Cochard, économiste à l'OFCE.

Les chômeurs sans activité qui entament une formation sortent de la catégorie A, la plus scrutée, pour basculer en catégorie D, et les bénéficiaires d'un emploi aidé en catégorie E.

Même si les données mensuelles de Pôle emploi restent "fragiles", Marion Cochard souligne auprès de l'AFP que la baisse du nombre d'inscrits de moins de 25 ans depuis deux mois est probablement liée à la montée en charge des dispositifs du gouvernement, en particulier les emplois d'avenir. Au total, 40.000 contrats -sur un objectif réaffirmé de 100.000 à la fin de l'année- ont déjà été signés.

Il est "assez probable que ces outils produisent un effet sur le chômage des jeunes durant la deuxième partie de l'année", dit-elle.

Pour inverser la tendance, François Hollande compte en effet sur les nouveaux dispositifs (emplois d'avenir, contrat de génération et loi emploi), mais aussi sur un allongement de la durée des contrats aidés classiques (440.000 en 2013 dans le secteur non marchand).

En matière de formation, le chef de l'Etat a annoncé à mardi à Dunkerque (Nord) que le nombre de formations prioritaires destinées à orienter des chômeurs vers des emplois non pourvus serait porté à 100.000 d'ici à fin 2014.

Pour Philippe Waechter, directeur de la recherche économique chez Natixis, si la situation macroéconomique continue à se "stabiliser" et que "la gestion administrative (radiations) des inscrits continue sur le mode observé ces deux à trois derniers mois, on ne peut pas exclure une baisse des inscriptions à Pôle emploi à la fin de l'année". "Cela ne vaudra pas dire pour autant que l'emploi augmentera, c'est une autre problématique", met-il en garde. Selon lui, "on se focalisera seulement sur un indicateur qu'il faut faire baisser": celui des inscrits à Pôle emploi en catégorie A.

Et si baisse il y a, cette dernière ne sera pas forcément confirmée par une inflexion du taux de chômage publié trimestriellement par l'Insee, calculé selon une méthodologie complètement différente.

Sarah BRETHERS

Tous droits réservés : ©AFP Economie

359E035C63400305B09D0619AB0FA1510101C5638171938EB470CD5

[Retour Sommaire](#)

Le service civique, "choix contraint" de jeunes diplômés

Le service civique séduit les jeunes très diplômés. Il attire également les détenteurs d'un master ou d'un doctorat, qui s'orientent vers ce contrat faute de trouver un emploi.

Instauré par la loi du 10 mars 2010, le service civique concerne les jeunes âgés de 16 à 25 ans, et consiste à travailler de six à douze mois dans une entreprise certifiée par l'Etat, pour un montant mensuel de 573 euros. Depuis sa création, il a séduit plus de 46 000 personnes.

Ce statut a été conçu pour favoriser l'engagement des jeunes dans des tâches dites d'intérêt général. Un objectif affiché par l'Agence du service civique, présidée par Martin Hirsch, ancien haut-commissaire aux solidarités actives sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

Mais depuis sa création, le statut mobilise une population relativement diplômée, comme en témoignent les seuls chiffres communiqués par l'agence. En 2012, près de 42 % des jeunes engagés étaient détenteurs d'un niveau équivalent ou supérieur à bac + 2, et 17,4 % d'entre eux possédaient un diplôme allant de la licence au doctorat.

"UN CHOIX FORCÉ"

Un phénomène qui s'explique par la difficulté des jeunes fraîchement diplômés à rapidement trouver un emploi en adéquation avec leurs aspirations professionnelles. En 2011, 5,3 % des allocataires bénéficiant des indemnités chômage étaient titulaires d'un bac + 5.

Un chiffre qui cache une autre réalité: ces diplômés sont de plus en plus nombreux à ne plus pouvoir occuper un emploi correspondant à leurs diplômes. En 2007, près de 35 % des jeunes en possession d'un

master occupaient un poste de niveau inférieur à celui que leur diplôme leur permettrait d'espérer, estime le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq).

A l'image d'Hélène, juriste de 26 ans, diplômée d'un master en droits de l'homme. Si la jeune femme évoque une "expérience indispensable" qu'elle a su valoriser avant d'obtenir un contrat à durée indéterminée (CDD), Hélène qualifie le service civique de "choix forcé" :

"J'ai effectué un service civique d'un an, non pas par choix mais parce que je ne trouvais pas de 'vrai' travail. J'avais déjà une certaine expérience liée à de nombreux bénévolats et stages, mais ce n'était pas suffisant pour décrocher un premier CDD. Il s'agit d'un 'choix forcé' par l'exigence des employeurs, qui hésitent toujours à donner leur chance aux jeunes diplômés, et par la crise, qui a considérablement réduit le nombre d'offres d'emploi dans le secteur associatif."

Même expérience pour Coline, jeune diplômée d'un Institut d'études politiques. A 25 ans, la jeune femme, actuellement en recherche d'emploi, explique aussi avoir opté pour le service civique par manque d'opportunités professionnelles : "Je n'ai pas choisi le service civique. Avec deux ans d'expérience à l'étranger, je visais un poste de responsable dans les ONG. Or, si ces postes existaient encore sous des formes de contrats salariés aidés il y a deux ans, ce sont maintenant des services civiques. Après avoir refusé de postuler pendant plusieurs mois, j'ai dû me rendre à l'évidence : c'était ça ou rien."

**UNE MAIN-D'ŒUVRE
QUALIFIÉE BON
MARCHÉ**

Les annonces d'offres de services civiques publiées en ligne reflètent cette recherche de jeunes très diplômés : pour certains postes, il faut être anglophone, italoophone, titulaire du permis B, avoir une expérience ou un diplôme de l'enseignement supérieur. A l'image de cette mairie de la Drôme, qui recrute un service civique pour préparer sa fête médiévale. "Nous sommes à la recherche d'un profil expérimenté, d'un diplômé d'une licence ou d'un master", explique-t-on du côté de la mairie.

Sur le site de Profilculture.com, spécialisé dans les offres de travail dans le domaine culturel, les annonces de services civiques abondent. Dans les domaines de la communication, du marketing ou de la promotion dans le secteur du patrimoine et de la politique culturelle, le site recense 31 offres : 21 concernent des postes de stagiaires, cinq des services civiques, quatre des contrats d'alternance et un seul CDD. Pour un jeune actif à la recherche d'un emploi, qui ne peut plus effectuer de stages, le service civique fait figure d'alternative.

Pour les structures d'accueil, le service civique permet de recruter une main-d'œuvre temporaire qualifiée et très bon marché. Car sur les 573 euros d'indemnité mensuelle net que touche le jeune engagé, l'Etat en finance 460 euros, soit plus de 80 %. Certaines associations et organisations non gouvernementales (ONG), dont les financements publics ont diminué, ont donc saisi cette occasion pour combler leur manque d'effectifs.

Elsa, fraîchement diplômée d'un master de développement international, s'est vu confier un poste de chargée de projet en service civique. Une mission qui venait poursuivre le travail entamé par une

salariée, dont le poste n'avait pu être renouvelé faute de financement. "Je ne trouvais pas de travail dans mon domaine. Le poste qu'on me proposait en service civique était vraiment très intéressant : je menais de bout en bout un projet qui devait être abouti à la fin de ma mission", explique la jeune fille. Une expérience stimulante, qui l'a cependant découragée de travailler avec les ONG, trop dépendantes des subventions pour assurer une stabilité professionnelle.

EMPLOIS DÉGUISÉS

Conséquence, tout comme les stages, le service civique est parfois utilisé de manière abusive en lieu et place d'emplois salariés. Ce dont témoigne Marie (le prénom a été changé), future diplômée d'une prestigieuse école de commerce parisienne. Soucieuse "d'œuvrer pour l'intérêt général", elle est recrutée en service civique par une entreprise phare de l'entrepreneuriat social. Mais si la jeune femme est déclarée par une association, elle travaille en réalité

pour une entreprise du même groupe. Première déconvenue pour Marie, qui n'est pas au bout de ses surprises: "Au sein de cette entreprise, nous étions six volontaires en service civique issus de grandes écoles, pour quatre salariés permanents. L'entreprise fonctionne donc grâce aux volontaires, qui travaillent comme des salariés. Le contrat de service civique est une aubaine pour cette entreprise, qui a trouvé le bon filon pour obtenir une main-d'œuvre extrêmement qualifiée et gratuite !" En 2011, un rapport parlementaire pointait déjà ces dérives, et soulignait le contenu parfois très "flou" des missions. Un cadrage pourtant essentiel, "la frontière étant souvent ténue entre la nature des activités relevant du salariat, du bénévolat ou de l'engagement de service civique". Avant de signaler le "risque de substitution à l'emploi", et de préconiser des contrôles accrus.

Directeur général d'Unis-Cité, association pionnière du service civique, Stephen Cazade explique que ces dérives sont dues à un

manque de contrôle, mais aussi à une méconnaissance du service civique en France :

"Un jeune ne peut pas être recruté en service civique sur la base de ses compétences. Sur le terrain, on constate tout de même certaines dérives, rares, d'emplois déguisés, et plus fréquemment de substitution de stages. Il faut qu'il y ait plus de contrôles sur la définition des missions."

Fin 2011, près de 10 000 jeunes s'étaient engagés sous ce statut. En 2013, ils étaient 46 000. Lors de sa création, le gouvernement Fillon se fixait l'objectif de mobiliser 10 % d'une classe d'âge en service civique d'ici 2014, soit 70 000 jeunes. Un objectif qui devrait être atteint grâce à la progression fulgurante de ces contrats.

Le Monde.fr

Lundi 29 Juillet 2013

Fonction publique

Les hausses de salaires des fonctionnaires de catégorie C entraîneront une facture de 600 millions d'euros pour les territoires

C'est tout l'art de ce gouvernement : pendant qu'à Bruxelles, l'exécutif vante le gel du point d'indice de la fonction publique, gage du sérieux budgétaire et de la volonté de rétablissement de l'équilibre des comptes publics du pays ; à Paris il s'apprête à augmenter la moitié des fonctionnaires.

La ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a rappelé vendredi que « le gouvernement a engagé en mars un cycle de négociation visant à revaloriser la catégorie C de la fonction publique au 1janvier 2014 » et que « c'est en septembre que les décisions sur les modalités de la revalorisation seront prises ».

Selon les syndicats, qui ont rencontré leur ministre de tutelle la semaine dernière, une augmentation de 200 à 300 euros par an est envisagée. Ce qui représente tout de même une hausse de la dépense publique d'environ 800 millions d'euros l'année prochaine alors que le gouvernement prévoit 14 milliards d'euros d'économies dans le budget 2014.

Agile, le gouvernement a cependant trouvé la parade : ce sont les collectivités locales qui paieront le gros de la facture puisque les quelque 2,4 millions d'agents de la catégorie C sont aux trois quarts des agents territoriaux de la fonction publique.

Pour les territoires, la note s'annonce plutôt salée et les élus commencent à donner de la voix. A commencer par le député UDI et président du Conseil général de la Côte-d'Or, François Sauvadet, qui a brocardé ce week-end « un PS généreux avec l'argent des autres ».

L'ancien ministre de la Fonction publique explique que « l'État employant moins de fonctionnaires de catégorie C, cette mesure lui coûtera moins de 200 millions d'euros, contre près de 600 millions d'euros pour les collectivités territoriales ». Pour lui, « cette hausse ne profitera (...) pas à tous, et elle pèsera lourdement sur les collectivités territoriales, déjà victimes d'une forte baisse des dotations de l'Etat, d'une hausse des charges subies et d'une baisse de leurs ressources propres ».

Réduction de la dotation.

Même son de cloche du côté du député UMP de la Marne, Gilles Carrez, qui s'il estime justifié un petit coup de pouce en faveur du pouvoir d'achat des petits salaires de la fonction publique, regrette cependant que « l'Etat (prenne) une décision qui va coûter aux autres » pendant qu'il réduit dans le même temps de 1,5 milliard d'euros les dotations annuelles aux collectivités locales. « Cette mesure va être extrêmement difficile à financer par les collectivités territoriales », a prévenu Gilles Carrez au micro de France Info. « Il vaudrait mieux donner un peu plus de marge sur les attributions de primes d'indemnité aux collectivités locales pour que, de façon plus ciblée, moins systématique, elles puissent ajuster ces compléments de rémunération », conseille le président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale.

Rendez-vous au mois de septembre pour les derniers arbitrages.

Raphaël Legendre @LEGENRA

Les Echos

LE QUOTIDIEN DE L'ECONOMIE

Vendredi 26 Juillet 2013

France ADMINISTRATION

Un fonctionnaire sur deux sera augmenté le 1er janvier 2014

Le ministère a confirmé aux syndicats un geste envers les agents de catégorie C. L'arbitrage précis sera rendu à la rentrée. Les syndicats évoquent de 200 à 300 euros de plus par an.

Le gel du point d'indice en 2014 n'empêchera pas une majorité de fonctionnaires de voir leur salaire progresser. Outre l'effet naturel des promotions automatiques à l'ancienneté, le ministère prépare un geste salarial en faveur des bas salaires, comme promis aux syndicats en début d'année, lors du lancement des discussions salariales.

Marylise Lebranchu l'a confirmé, mardi, lors d'une nouvelle réunion avec les syndicats : le geste interviendra dès le 1er janvier. Surtout, il vise un public plus large que prévu : l'ensemble des agents de catégorie C, la plus basse, « sera concerné », indique le ministère. Cela représente près d'un fonctionnaire sur deux (47 %), soit quelque 2,4 millions d'agents. Le champ sera donc plus large que le seul million d'agents qui touchent aujourd'hui le SMIC ou un salaire très proche.

Un geste, donc, mais lequel ? Comme l'a révélé « Acteurs publics » hier, le ministère change son fusil

d'épaule. Depuis l'hiver, il travaillait à une refonte des grilles salariales des C, très tassées sous le double effet du gel depuis 2011 du point d'indice et des hausses de SMIC survenues depuis.

Problème : les nouvelles grilles proposées n'ont pas convaincu les syndicats. « Les différents niveaux de salaires étaient bien revalorisés, mais pour éviter que le coût immédiat n'explode, les agents allaient être "reclassés" à des échelons plus bas que celui où ils sont aujourd'hui. C'était une usine à gaz et un message flou envoyé aux agents », explique la CGT, résumant un sentiment unanime chez les syndicats.

Des mesures transitoires

En conséquence, le ministère étudie une solution plus simple : maintenir les grilles en redistribuant du point d'indice à chaque échelon, ce qui redonne du salaire, mais ne résout pas la problématique du tassement de grille. Cette seconde question attendra la plus vaste réflexion sur la modernisation des déroulements de

carrière et de la rémunération des fonctionnaires, qui sera lancée fin octobre. Cet immense chantier devant déboucher début 2016, l'idée est que les mesures en préparation ne seraient, rappelle le ministère, que « transitoires » pour 2014 et 2015.

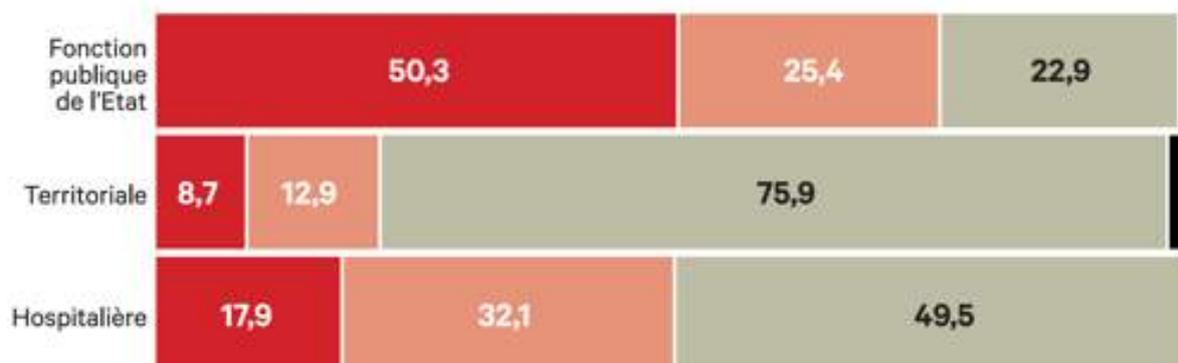
Une ultime réunion est prévue début septembre avec les syndicats. Ces derniers évoquent comme piste de travail de 4 à 6 points d'indice en plus par agent, ce qui correspond à 200-300 euros brut de plus par an. Un chiffre que ne commente pas le ministère. Pour l'Etat employeur, qui compte quelque 500.000 agents de catégorie C (23 % de ses effectifs), le coût resterait inférieur à 200 millions d'euros. Mais, pour les collectivités, qui en regroupent 1,4 million, l'addition serait trois fois plus élevée.

Derek Perrotte

L'appartenance des fonctionnaires aux catégories hiérarchiques

En %

■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C ■ Indéterminée*



*Dans l'état actuel de la source d'information permettant le suivi statistique, la catégorie hiérarchique n'est pas toujours donnée, en particulier pour les non-titulaires

PLUS DE DONNÉES SUR DATA.LESECHOS.FR

«LES ÉCHOS» / IDÉ / SOURCE: RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA FONCTION PUBLIQUE 2010

Le Monde

Samedi 27 Juillet 2013

Le Monde Eco et Entreprise

Quand Charles VI le Fou inventait la retraite

Si, en France, les salariés peuvent bénéficier d'une pension à 65 ans à partir de 1910, ce droit remonte en fait à la fin du Moyen Age. Le choix de la répartition date, lui, de 1941

La période estivale aura été marquée par la poursuite des concertations sur les retraites entre gouvernement et partenaires sociaux, à la suite de la remise, le 14 juin, du rapport Moreau au premier ministre Jean-Marc Ayrault. Le dernier épisode d'une longue épopée, celle des pensions.

Il était une fois un roi sujet à de fréquentes crises de folie, au point d'être surnommé " le Fou ".

Le 7 janvier 1407, soixante-dix ans après le début de la guerre de Cent Ans, Charles VI (1368-1422) édicte une ordonnance donnant droit à une pension " à ceux qui bien et longuement l'auraient servi ". Il vient d'inventer la retraite. Les souverains qui lui succèdent sous l'Ancien Régime prélèvent sur leur trésor royal pour distribuer des pensions de cour, de charité et de mérite à un petit cercle d'environ 60 000 élus.

Mais c'est la difficulté de trouver des équipages fiables pour les navires de Sa Majesté qui va aboutir à la création de la première véritable caisse de retraite. Le 22 septembre 1673, Jean-Baptiste Colbert, (1619-1683), ministre de Louis XIV, met en place l'enrôlement général des " gens de mer ", appelés à servir sur les vaisseaux du roi. Une caisse des invalides de la marine royale est destinée à secourir les marins blessés ou invalides.

Ce concept d'invalidité englobe peu à peu celui de vieillesse. Et le 31 octobre 1784, sous Louis XVI, l'ordonnance du marquis de Castries

convertit le régime, qui avait été étendu progressivement aux militaires gradés et aux personnels des maisons royales et de la ferme générale, en système de pensions de vieillesse et d'invalidité.

Il s'agit pour le roi, selon le texte de l'ordonnance, de " régler les récompenses - les compensations - qu'elle se propose d'accorder aux gens de mer qui seront morts sur ces vaisseaux ainsi qu'aux veuves et aux enfants " et de " déterminer les cas où ils seront susceptibles des pensions d'invalides ".

Bonne fille, la Révolution élargit aux fonctionnaires titulaires la pension de retraite. Mais, faute d'être financée, la loi des 3-22 août 1790, votée par l'Assemblée constituante, ne sera guère appliquée. Plusieurs professions obtiennent ensuite un droit à la retraite : les mineurs d'Aniche, dans le Nord (1801), les employés de la Banque de France (1806), ceux de la Comédie-Française (1812), les militaires (1831).

Par la loi du 18 juin 1850, Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République, crée même une caisse de retraite pour les salariés du secteur privé, à laquelle l'adhésion est " volontaire, spontanée et libre ". C'est une retraite par capitalisation, qui prévoit le versement par la Caisse des dépôts et consignations d'une rente proportionnelle aux versements que les bénéficiaires ont accomplis. Les ouvriers ayant peu d'épargne, le

système capote.

Devenu empereur, Napoléon III va plus loin. La loi du 9 juin 1853 institue un régime de pension uniforme pour les 158 227 fonctionnaires civils rétribués par l'Etat. Les émoluments des fonctionnaires font l'objet d'une retenue de 5 %, destinée à financer les retraites. Le droit à une pension, basée sur la moyenne des traitements des six dernières années d'activité, est acquis à 60 ans après trente ans de service. Pour certains métiers pénibles - facteur, chargeur de malle, garde forestier ou agent des douanes - la retraite est fixée à 55 ans, après vingt-cinq ans de service. Enfin, la loi accorde aux veuves une pension de réversion.

C'est sous la IIIe République, le 27 décembre 1895, que le président de la République Félix Faure promulgue une loi qui consacre un système de capitalisation pour les ouvriers et employés. Désormais, " les sommes qui seront retenues sur les salaires des ouvriers " devront être versées soit à la " Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ", soit à la Caisse des dépôts et consignations, en vue d'être converties en rentes sur l'Etat, en valeurs du Trésor ou en obligations.

" Solidarité des classes "

Née au congrès de Limoges, en septembre 1895, la CGT se divise. Les partisans de Jules Guesde crient

au " *vol du salaire ouvrier* ". Le débat rebondit en 1910, quand la loi du 5 avril sur les retraites ouvrières et paysannes conforte la capitalisation. Ce texte, promulgué par Armand Fallières, alors président de la République, prévoit que " *l'âge normal de la retraite est de 65 ans* ", alors que l'espérance de vie ne dépasse pas 48 ans. " *La retraite de vieillesse, dispose la loi, est constituée par des versements obligatoires et facultatifs des assurés, par des contributions des employeurs et par des allocations viagères de l'Etat.* " Les versements annuels obligatoires sont fixés à 9 francs pour les hommes, 6 francs pour les femmes et 4,50 francs pour les mineurs de moins de 18 ans. Tout salarié gagnant moins de 3 000 francs aura droit à une retraite annuelle de 180 à 360 francs, à condition d'avoir " *effectué au moins trente versements annuels* ".

Le patronat dénonce alors " une invitation à la paresse ".

Et la CGT fustige " *l'escroquerie des retraites ouvrières* ". Devant le congrès de la SFIO, à Nîmes, le 7 février 1910, Jean Jaurès défend la réforme : voyant dans le versement ouvrier, récusé par la CGT, l'émergence d'une retraite ayant " *vraiment un caractère d'assurance* ", le tribun socialiste s'enflamme : " *Aujourd'hui, quand l'ouvrier de 40 ans voit passer à côté de lui un vieux de 60 ans sans abri, sans retraite, mendiant, importun et méprisé, - il se voit d'avance, comme dans un miroir sinistre, dans la figure flétrie de ce pauvre homme et il se dit : c'est comme cela que je serai dans quelques années. (...) Dès demain, par le vote immédiat de la loi (...), tous les vieux relèveront le front, et tous les jeunes, tous les hommes mûrs se diront du moins que la fin de vie ne sera pas pour eux le fossé où se couche la bête aux abois.* "

En 1912, la loi du 27 février abaisse l'âge légal à 60 ans. Et quand la loi du 5 avril 1928, créant des assurances sociales, est promulguée, la CGT et la CFTC applaudissent. Elle est complétée par la loi du 30 avril 1930, qui garantit au retraité une pension s'élevant à 40 % du salaire moyen, à partir de 60 ans et de trente années d'affiliation. En 1937, le patronat et les syndicats mettent en place des régimes de retraite privés dans les branches professionnelles.

Paradoxalement, le passage de la capitalisation à la répartition a lieu sous le régime de Vichy. Sous l'influence de René Belin, ancien syndicaliste de la CGT devenu ministre du travail, est instituée, par la loi du 14 mars 1941, l'allocation pour les vieux travailleurs salariés. " *Ne nous berçons pas d'illusions, proclame le maréchal Pétain, l'Etat ne peut donner que ce qu'il reçoit. (...) La retraite des vieux travailleurs repose sur la solidarité de la nation. (...) Solidarité des classes, puisque les pensions sont constituées par les versements des assurances sociales, et que ces versements proviennent, à la fois, des patrons et des ouvriers. Solidarité des âges, puisque ce sont les jeunes générations qui cotisent pour les vieilles. Voilà donc une grande réforme sociale.* " L'âge de la retraite est fixé à 65 ans.

A la Libération, les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, qui créent la Sécurité sociale, universalisent le système de répartition, sur la base du programme du Conseil national de la Résistance. Mais elles laissent subsister une myriade de régimes spéciaux. S'ouvre alors une séquence de plus de soixante-cinq ans, où les chamboulements démographiques et

les contraintes financières remodeleront en profondeur la physionomie de cette conquête sociale. Séquence dans laquelle nous sommes encore...

Michel Noblecourt

Chronologie

1673

Colbert crée un régime de retraite pour les marins du roi.

5 avril 1910

Vote de la première loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

1928-1930

Lois instaurant le régime de retraite des ouvriers de l'Etat et la retraite obligatoire par capitalisation pour les salariés à petit revenu du privé.

4-19 octobre 1945

L'ordonnance de la Sécurité sociale confirme la logique de répartition créée en 1941.

1er avril 1983

L'âge légal de la retraite passe à 60 ans.

1993

Réforme Balladur sur les retraites du privé.

2003

Réforme Fillon, qui touche les fonctionnaires.

2010

Réforme Woerth, qui prévoit de faire passer l'âge minimum de départ de 60 à 62 ans d'ici à 2018, et celui du taux plein de 65 à 67 ans.

Le Monde

Vendredi 26 Juillet 2013

Le Monde Eco et Entreprise

REPORTAGE

En Espagne, " créer son propre emploi est devenu plus simple que d'en trouver un "

Le nombre de chômeurs a baissé de 225 000 au deuxième trimestre. Un chiffre record, dû notamment au début de la saison touristique

Le nombre de chômeurs en Espagne a baissé de 225 000 personnes au deuxième trimestre de l'année, selon l'enquête de population active (EPA) publiée jeudi 25 juillet. Un record depuis le début de la crise, qui vient appuyer l'idée d'une possible reprise de l'économie et fait baisser le taux de chômage de presque un point, à 26 % de la population active, soit 5,98 millions de sans-emploi. Néanmoins, il faudra attendre septembre pour confirmer cette tendance, car une part importante de l'emploi créé au deuxième trimestre est due au démarrage de la saison touristique, secteur qui représente près de 10 % du produit intérieur brut (PIB) espagnol.

Au marché San Miguel, lieu incontournable du tourisme gastronomique madrilène, les emplois saisonniers sont légions. Fabio Liggeri, un Italien de 25 ans installé depuis trois ans en Espagne, vient ainsi de signer jusqu'au 30 septembre comme vendeur. " Cela faisait quatre mois que j'étais au chômage quand j'ai trouvé cet emploi , souligne-t-il . Avant je travaillais comme serveur à temps plein dans une cafétéria. J'avais un contrat à temps partiel et le reste m'était payé au noir. " Non loin, Mercedes Dominguez, 23 ans, qui fait des études de technicienne vétérinaire, fait des démonstrations de produits de beauté. " J'ai un contrat de trois mois à mi-temps, dit-elle. Le reste de l'année je bosse comme serveuse au

noir pour me payer mes études. "

L'économie souterraine représente entre 20 % et 25 % du PIB espagnol, selon les économistes et explique largement comment le pays tient le coup avec plus d'un actif sur quatre sans emploi.

Des aides à l'embauche

L'emploi saisonnier n'est pas le seul à augmenter. L'étude EPA confirme la croissance du nombre d'auto-entrepreneurs, de 37 300, soit un quart des emplois nets créés au deuxième trimestre. " Créer son emploi est devenu plus simple que d'en trouver " , affirme le président de l'Association des travailleurs autonomes (ATA), Lorenzo Amor qui souligne le dynamisme de cette catégorie : " Selon une enquête que nous avons réalisée, 24 % des auto-entrepreneurs pensent embaucher cette année. "

La nutritionniste Angela Quintas, auto-entrepreneuse, a signé le contrat de sa première employée en avril. " Je n'y arrivais plus toute seule. Mon conseiller fiscal m'a convaincu : comme elle a moins de 30 ans, je peux déduire 6 000 euros pour l'avoir embauchée en contrat indéfini. J'ai des avantages fiscaux, des déductions de cotisations. "

Elle a multiplié par deux son chiffre

d'affaires depuis le début de la crise et vient de transférer son cabinet dans les quartiers chics de Madrid. Son employée, Cristina Ordonez, 29 ans, pèse les patients, remplit leur fiche et les fait payer la visite. " Auparavant, j'ai enchaîné les contrats temporaires dans des pharmacies. On me licenciait avant les vacances de Noël ou d'été, on me réembauchait après", se souvient Mme Ordonez.

Catalina Bibiloni n'a pas eu le temps de connaître les aléas des contrats précaires. Cette jeune femme de 24 ans, diplômée en commerce et marketing international, a trouvé son premier emploi en mai. Malgré un maigre salaire, de 640 euros par mois, elle se dit " chanceuse " . " Je revenais d'un voyage en Allemagne pour apprendre la langue, car il y a beaucoup de touristes allemands à Majorque et je m'imaginais travailler dans l'hôtellerie un moment avant de trouver un emploi dans ma branche. Mais j'ai laissé mon CV à la chambre de commerce de Majorque et trois semaines plus tard j'avais le boulot ", se réjouit-elle.

Dans le salon de son appartement, situé dans la banlieue de Madrid, son employeur, Pablo Alomar travaille sur son ordinateur. " Mon bureau c'est mon cartable ", dit cet auto-entrepreneur trentenaire, montrant une sacoche marron dans laquelle il range son ordinateur, un iPad et des brochures.

En 2007, il a quitté son emploi dans le département d'importation d'une grande entreprise de distribution et a profité de sa connaissance du japonais pour monter sa petite entreprise d'intermédiation pour l'exportation de vin vers l'Asie.

Surfant sur la vague de la crise, qui a poussé les entreprises espagnoles à développer leurs exportations afin de contrebalancer la baisse de la consommation nationale, il a augmenté son chiffre d'affaires " de 20 % par an et l'an dernier, grâce à l'entrée d'un gros acheteur, de 200%, raconte-il. Soit 200 000 euros de revenus dégagés.

Mais pas question d'augmenter les coûts fixes en prenant un bureau. Pablo Alomar a proposé à Catalina Bibiloni de travailler depuis chez elle, à Majorque, d'où il exporte aussi au Japon du jambon.

" Grâce à la réforme du travail (de février 2012), je n'ai pas eu peur. Mon comptable m'a fait comprendre que ce serait simple et que je ne serai

pas attaché par ce contrat, que je pourrais le rompre sans me ruiner s'il y avait un problème ", avoue-t-il.

" Le pays perd peu à peu la peur de créer ses propres entreprises ", conclut Lorenzo Amor.

Sandrine Morel

La fin de la récession est proche dans la zone euro

L'activité privée dans la zone euro, mesurée par l'indice PMI, s'est redressée en juillet, à 50,4 points, contre 48,7 en juin. Il s'agit du plus haut atteint depuis dix-huit mois, ce qui laisse entrevoir une sortie de récession, selon le cabinet Markit, qui a publié l'indice mercredi 24 juillet. A plus de 50 points, l'indicateur signifie que l'activité cesse de se contracter. Cet indice est un signal encourageant, qui laisse envisager " une sortie de récession au troisième trimestre " dans la zone euro, analyse Chris Williamson, chef économiste chez Markit.

Parallèlement, l'activité du secteur des services a affiché son plus faible recul depuis dix-huit mois, à 49,6 points contre 48,3 en juin. Ce qui " pourrait annoncer l'amélioration tant attendue de la demande intérieure ", indique M. Williamson. - (AFP.)